



BOURGEOISIE DE MONTANA

Procès-verbal de l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de Montana tenue le
lundi 18 mars 2019 à 20h00 à la maison bourgeoisiale de Montana

Le procès-verbal est tenu par Marie-Jo Rey-Roby, secrétaire.

Présents : Michel Rey, Président
Marie-Jo Rey-Roby, Vice-présidente
Céline Caloz-Mendicino, Conseillère
Dominique Casas, Conseillère
Fabien Rey, Conseiller

Ainsi que 26 bourgeois

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire ordinaire du 18 mars 2018
2. Présentation des comptes 2018
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision
5. Dons des terrains de l'hoirie Charles et Catherine Rey et de Mme Gabrielle Rey : information et décision
6. Démolition de la maison de Mme Feu Denise Lamon : CHF 42'000.00 : information et décision
7. Achat de la grange-écurie au nord de la maison bourgeoisiale, propriété de la commune de Crans-Montana : CHF 112'250.00 : information et décision
8. Présentation du budget 2019 et approbation
9. Présentation du plan financier 2019-2022
10. Location des places de parc au nord du Crans-Ambassador : CHF 5'000.00 : information et décision
11. Site internet : droit à l'image
12. Divers

Le Président, M. Michel Rey, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents. Il salue les bourgeois, les membres d'honneur : Maurice Robyr, Christophe Cordonier et M. Claude-Gérard Lamon, ancien président de Montana
Sont excusés pour cette assemblée : Mme et M. Rina et Marcel Berbier, Mme Nicole Bonvin Clivaz, MM. Stéphane Rey, Benjamin Charpiot, Roger Rey.

Le Président informe que l'assemblée a été convoquée le 22 février 2019 au pilier public, soit dans le délai légal de 20 jours au minimum, conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco).
Il propose les scrutateurs suivants, soit MM. Yves Roger Rey et Hugues Rey

Il présente ensuite l'ordre du jour et M. Aloïs demande s'il n'aurait pas fallu mentionner, dans l'ordre du jour déconstruire la maison Lamon plutôt que démolir. Excepté cette remarque, l'ordre du jour est accepté.

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire ordinaire du 18 mars 2018

Le PV est joint dans le fascicule des comptes. Il est passé en revue par le Président M. Michel Rey qui lit les titres.

M. Patrick Rey félicite M. Michel Rey concernant la prise de parole lors de l'Assemblée d'invitation de M. Vitek, au Centre de Congrès du Régent le 6 décembre dernier.

Aucune remarque n'est formulée le PV est accepté tel que rédigé

2. Présentation des comptes 2018

Le fascicule des comptes est à disposition des bourgeois en début de l'assemblée. M. Michel Rey lit les têtes de chapitre. A la rubrique subventions, un montant de CHF 3'000.00 a été alloué à M. Pascal Rey dans le cadre de la réalisation du livre sur les chroniques de la commune de Montana de 1905 à 2016.

Concernant les forêts la commune de Crans-Montana prend en charge la moitié des frais d'entretien jusqu'à concurrence de CHF 25'000.00.

Dans le compte immeubles du patrimoine financier et titres nous enregistrons une perte sur débiteur de CHF 40'876.00 suite à la faillite de Normaah Ambassador SA. Cela concerne la facture pour la location des places de parc devant l'hôtel Crans-Ambassador et une créance concernant les intérêts de retard CHF 39'376.00, pour l'acquisition de l'indice de la parcelle bourgeoisiale no 741 en 2008.

M. Maurice Robyr demande si la Bourgeoisie a produit la créance à l'office des poursuites et M. Michel Rey répond que la créance a été déposée à l'office des poursuites et qu'il suit le dossier.

M. Yves-Roger demande s'il n'y avait pas des garanties bancaires. Effectivement M. Azueloz, avait produit deux garanties bancaires de Fr. 497'600.00 à échéance le 1er juillet 2010 et 1er juillet 2011, garantie par la Banque Sarasin qui est une filiale de la Rabobank, placement qui rapporte un intérêt de 4%. C'est la facture des intérêts de la garantie bancaire qui n'a pas été honorée.

3. Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Gaston Clivaz SA, est inséré dans le fascicule des comptes ; il est lu partiellement par la caissière Mme Dominique Casas-Bonvin.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels de la Bourgeoisie.

4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision

M. Michel Rey demande aux bourgeois qui acceptent les comptes de l'exercice 2018 et le rapport de l'organe de révision et d'en donner décharge aux responsables de se prononcer par main levée :

A l'unanimité, par main levée, l'Assemblée accepte les comptes de l'exercice 2018 et le rapport de l'organe de révision.

Il remercie Mme Dominique Casas-Bonvin pour la tenue des comptes et M. Christophe Cordonier pour l'établissement de la comptabilité.

5. Dons des terrains de l'hoirie Charles et Catherine Rey et de Mme Gabrielle Rey : information et décision

Les hoirs de M. Charles et Catherine Rey désirent céder à la Bourgeoisie de Montana des terrains situés sur les hauts de Corin à Toachir. La Bourgeoisie doit seulement payer les frais d'acte.

Parcelle n° 3904 surface 439 m2, parcelle n° 4711 surface 377 m2, parcelle n° 4737 surface 838 m2

Parcelle n° 4764 surface 85 m2, parcelle n° 4767 surface 77 m2, parcelle n° 4770 surface 685 m2

Parcelle n° 3905 surface 276 m2, parcelle n° 4719 surface 164 m2, parcelle n° 4754 surface 90 m2

Parcelle n° 4811 surface 129 m2

Deux de ces parcelles (4711, 377 m2 et 4770, 685 m2) sont également copropriétés de Mme Gabrielle Rey.

Après discussion avec Mme Rey et pour simplifier les choses elle cède aussi ses parts gratuitement à la Bourgeoisie.

Surface total des hoirs Rey 3160 m2 ; surface total de Gabrielle Rey 1062 m2.

M. Michel Rey pose la question à l'assemblée :

Acceptez-vous les terrains présentés de l'hoirie de Charles et Catherine Rey d'une surface de 3'160 m2 ainsi que les terrains de Mme Gabrielle Rey d'une surface de 1'062 m2.

L'assemblée bourgeoisiale accepte, par main levée, à l'unanimité le don de ces terrains.

6. Démolition de la maison de Mme Feu Denise Lamon : CHF 42'000.00 : information et décision

La première étape dans la revitalisation de Montana-Village serait de démolir la maison de Feu Denise Lamon.

MM. Aloïs Rey et Maurice Robyr pensent que le rôle de la Bourgeoisie n'est pas d'être des entrepreneurs. M. Maurice Robyr demande à la Bourgeoisie de ne pas démolir cette maison.

M. Michel Rey précise que pour la rendre habitable il est nécessaire de consentir un investissement conséquent.

M. Ignace Rey est surpris de voir une telle décision. Le Conseil bourgeoisial doit faire des propositions plus claires.

M. Gilles Rey a bien écouté la proposition de M. Maurice Robyr de ne pas démolir cette maison tant que nous ne savons pas ce que nous voulons construire à cet endroit. Il propose d'attendre d'avoir un projet concret avant de démolir cette bâtisse. Il est tout à fait envisageable de mettre à l'enquête publique la déconstruction en même temps que la construction du futur projet.

M. Kévin Casas suggère de démolir la maison Lamon afin d'avoir une vision globale de la place et il précise aussi que pour revitaliser un village il faut construire au milieu du village des logements pour 2 ou 3 familles.

M. Yves Roger Rey propose de faire un business plan global et une étude avec des chiffres assez clairs et d'avoir une décision ferme de la commune de Crans-Montana pour un partenariat. Il invite le conseil Bourgeoisial à s'investir dans vision globale.

M. Lucien Bonvin, afin d'avancer avec un projet il faut commencer par démolir la maison faire un parking et ensuite reconstruire.

M. Claude Gérard Lamon pense que c'est important d'avoir un partenariat avec la commune de Crans-Montana. A l'époque la commune de Montana a fait une étude concernant le besoin de places de parc au village. Le choix de la localisation du parking doit être fait par la commune de Crans-Montana. Les bourgeois doivent d'abord amener le contenu du projet et ensuite un cahier des charges doit être fait et affiné en fonction des nouveaux besoins.

M. Hugues Rey demande s'il y a une convention qui engage les deux entités.

Le Président, M. Michel pose la question :

Acceptez-vous que la Bourgeoisie déconstruise la maison de Feu Denise Lamon

Résultat du vote :

14 oui

12 non

3 abstentions déclarées

Le premier pas a été fait et le Conseil bourgeoisial peut avancer et instaurera un partenariat avec la commune de Crans-Montana.

7. Achat de la grange-écurie au nord de la maison bourgeoisiale, propriété de la commune de Crans-Montana : CHF 112'250.00 : information et décision

La commune de Crans-Montana s'est approchée de la Bourgeoisie et propose de vendre la grange-écurie situé au Nord de la maison bourgeoisiale sur les parcelles no 1738-1739 d'une surface de 694 m2. Cette parcelle est située en zone à construire mais ne possède pas d'accès. Le prix proposé par la commune de Crans-Montana est de CHF 112'250.00.

M. Michel Rey pose la question à l'Assemblée :

Acceptez-vous que la Bourgeoisie achète la grange-écurie et le terrain attenant propriété de la commune de Crans-Montana pour le prix de CHF 112'250.00

Les bourgeois refusent, par mains levées, à l'unanimité d'acheter cet objet.

Selon les discussions qui ont suivi cette décision, les bourgeois présents seraient acquis à échanger la route forestière qui conduit de la Moubra à la zone industrielle de la commune de Crans-Montana au lieu-dit « la

Montagnette » contre la grange ci-dessus nommé.

M. Claude Gérard Lamon précise que l'échange de la parcelle doit se faire en mentionnant les droits acquis de construction.

8. Présentation du budget 2019 et approbation

M. Michel Rey présente le budget pour 2019 qui est en grande partie semblable à celui de 2018.

Les honoraires du Conseil sont augmentés de CHF 8'000.00 en vue des séances supplémentaires concernant le projet de la place Corinna Bille. Un montant de CHF 3'000.00 est prévu pour des frais d'avocat servant à régler les différends avec CMA SA.

M. Aloïs Rey précise que la Bourgeoisie a acheté la maison de l'Hoirie de Mme Denise Lamon pour un montant de CHF 300'000.00, elle a acheté le terrain à Colin Rey pour la somme de CHF 950'000.00, elle a augmenté le prix de location de la salle du chant, il serait temps maintenant de mettre au budget des montants pour soutenir les sociétés sportives et culturelles de Montana.

Concernant le prix de location de la salle du chant, M. Michel Rey répond que le contrat initial était de CHF 6'000.00 et pendant des années la location versée a été de CHF 1'200.00 et actuellement le contrat a été signé pour une location de CHF 2'400.00 par an.

M. Lucien Bonvin demande si le montant de CHF100'000.00 mis au budget pour le projet de la Place Corinna Bille concerne seulement les frais d'étude. Il lui est répondu que ce montant servira à effectuer les premières démarches en vue de la réalisation du projet

Le Président, M. Michel Rey pose la question suivante à l'Assemblée :

Acceptez-vous le budget de la Bourgeoisie pour 2019 tel que présenté ?

Par main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité de budget 2018

9. Présentation du plan financier 2019-2022

En plus du budget de l'année 2019, le plan financier est un instrument d'information sur l'évolution probable des finances et des investissements prévus pour les quatre prochaines années par le Conseil bourgeoisial. Cet outil permet aussi de déceler d'éventuels déséquilibres dans la gestion financière de la Bourgeoisie. Le plan financier a été élaboré en tenant compte d'un indice des prix à la consommation de 0.0 % de moyenne.

Ce plan n'est absolument pas rigide et peut à tout moment être modifié. Il sert surtout aux communes municipales pour prévoir des investissements à moyen et long terme. Mais comme la loi sur les communes municipales et bourgeoises est la même, ce plan financier doit aussi être élaboré pour la Bourgeoisie. Par contre, il ne doit pas être approuvé.

10. Location des places de parc au nord du Crans-Ambassador : CHF 5'000.00 : information et décision

Les places de parc étaient louées à l'hôtel Crans-Ambassador pour CHF1'500.00 par année. Suite à la faillite de M. Azueloz, la bourgeoisie a résilié le contrat. L'administrateur de l'immeuble du Crans-Ambassador s'est proposé pour louer ces places pour les appartements et un nouveau contrat a été fait au prix de CHF 5'000.00 par année pour environ 12 places.

M. Michel Rey pose la question :

Acceptez-vous que la Bourgeoisie loue les places à CPPE Hôtel- Résidence Crans - Ambassador, représenté par M. Faive Pascal, au prix de CHF 5'000.00 par année

Les bourgeois acceptent de louer ces places à l'unanimité moins 2 abstentions déclarées

11. Site internet : droit à l'image

Les personnes qui ne désirent pas être sur le site de la Bourgeoisie doivent s'annoncer chez Mme Céline Caloz-Mendicino et elle peut flouter les images.

12. Divers

- M. Michel Rey donne la synthèse de l'atelier participatif organisé par la Bourgeoisie le samedi 9 février 2019 et la vision du village de Montana à l'horizon 2030. Le document sera mis sur le site internet de la Bourgeoisie. Il remercie Mme Florence Rey qui a activement et très bien organisé cet atelier qui a vu la participation de 70 personnes et tout âge confondu.

Suite à cette synthèse, le contenu du bâtiment qui sera construit sur la place Corinna Bille est maintenant connu. Par contre, au niveau de l'architecture du bâtiment M. Michel Rey sonde les Bourgeois afin de savoir si le projet présenté lors de l'assemblée bourgeoisie de 2018 et qui est un projet de la commune de Montana de 2012. Suite à cette consultation, le projet architectural ne convient pas du tout aux bourgeois présents.

- Le nettoyage des Forêts aura lieu, cette année, le 8 juin 2019. Le secteur concerné se situe sur les hauts de Corin. Le matériel récolté lors du nettoyage des forêts dans le secteur du Bop sera sorti, par hélicoptère ce printemps. Des oppositions à la réalisation de ce chemin pédestre avaient stoppé le travail. Actuellement tout est réglé et le chemin des villages pourra être réalisé
- L'après-midi culturelle est prévue le dimanche 25 août 2019, avec une visite du village de Montana, suivie d'une conférence par M. Pascal Rey.
- Le communage est dorénavant fixé au 8 décembre en fin de journée. Lors de la dernière soirée du communage, M. Marcel Bonvin a démissionné du poste de « tambour ». Un présent lui sera remis prochainement.
- Mme Nicole Rey donne sa démission de son poste de concierge de la maison de Corin.
- Mme Véronique Rey demande des nouvelles sur la fusion des deux triages forestiers. M. Fabien Rey répond que cela avance et que pour l'année prochaine la fusion sera faite.
- Les Bourgeois qui désirent acheter du vin chez Provins au prix sociétaire peuvent demander la carte à M. Fabien Rey. Les achats doivent se payer cash.

Avant de clore cette assemblée, le Président remercie les collègues du conseil pour leur disponibilité et leur collaboration ainsi que les concierges, soit : Mme Marie-Paule Theytaz et Mme Nicole Rey pour l'excellent travail fourni ; il remercie également la fiduciaire de Crans-Montana SA par M. Christophe Cordonier.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite tous les participants à partager le verre de l'amitié au carnotzet et clôt l'assemblée à 22h10

BOURGEOISIE DE MONTANA

Le Président :

Michel Rey

La Secrétaire :

Marie-Jo Rey-Roby